



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Hopital international de l'universite de Paris

Question écrite n° 11171

### Texte de la question

M. Pierre Hellier souhaite que M. le ministre delegue a la sante puisse lui faire connaitre les raisons pour lesquelles un recent arrete prefectoral autorise une augmentation qui peut aller jusqu'a 200 p. 100 du prix de journee au centre hospitalier international de l'universite de Paris, qui depend de la mutualite. En effet, une telle decision vient remettre totalement en question les efforts menes par l'ensemble du corps medical et les assures sociaux pour restreindre les depenses de sante et par la meme le deficit de l'assurance maladie. Une telle mesure entrainera ainsi des frais de sante, a intervention et duree d'hospitalisation egale, qui seront deux fois superieurs au montant facture dans les etablisements dependant de l'Assistance publique et pres de sept fois superieurs a ce qui serait reclame aux patients en clinique conventionnee. Une telle mesure apparait donc particulierement choquante et c'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir fournir a l'Assemblee nationale les raisons d'une telle disposition.

### Texte de la réponse

L'augmentation importante des tarifs pratiques par l'hopital international de l'universite de Paris (HIUP) a la fin de l'annee 1993 s'explique par un rattrapage de recettes correspondant a la fixation tardive du budget de cet exercice, par arrete prefectoral du 1er septembre 1993. Ces tarifs de prestation correspondent aux prix de revient, par discipline medico-tarifaire, d'une journee d'hospitalisation, calculee sur la base de l'ensemble des depenses previsionnelles annuelles de fonctionnement de l'etablissement rapporte au nombre de journees d'hospitalisation, calculee sur la base de l'ensemble des depenses previsionnelles annuelles de fonctionnement de l'etablissement rapporte au nombre de journees d'hospitalisation prevu. Ces ajustements tarifaires de caractere conjoncturel, qui ont donc porte sur quatre mois et non sur douze comme il eut ete normal, n'ont pas eu d'incidence pratique pour l'assurance-maladie puisque le financement de cet etablissement, qui participe a l'execution du service public hospitalier, est assure par une dotation globale. Il est a noter que les tarifs de cet hopital ont sensiblement diminue a compter du 1er janvier 1994. Ainsi, la facturation d'une journee d'hospitalisation en chirurgie a baisse de plus de 27 p. 100. De ce fait, les tarifications de l'HIUP et de l'assistance publique de Paris deviennent comparables en annee pleine. Quant aux distorsions enregistrees avec les prix de journee affiches par les cliniques conventionnees, celles-ci s'expliquent principalement par les contraintes de service public (accueil des urgences, formation des personnels de sante, recherche clinique...).

### Données clés

**Auteur :** [M. Hellier Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11171

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 février 1994, page 703

**Réponse publiée le** : 9 mai 1994, page 2378